

PREQUESTIONNAIRE DE VISITE D'ELEVAGE CANIN

COORDONNEES DU VETERINAIRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Logo/tampon

CP :

Ville :



COORDONNEES DE L'ELEVEUR

Nom :

Prénom :

Nom de l'élevage/affiche :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

LA VISITE D'ÉLEVAGE OBLIGATOIRE

Le décret n°2008-871 du 28 août 2008¹ impose désormais des visites régulières de l'élevage par un vétérinaire.

« Art. R214-30 - La personne responsable d'une activité mentionnée au IV de l'article L. 214-6 doit établir, en collaboration avec un vétérinaire, un règlement sanitaire régissant les conditions d'exercice de l'activité afin de préserver la santé et le bien-être des animaux en fonction de leur espèce, ainsi que la santé et l'hygiène du personnel. Un arrêté du ministre chargé de l'agriculture précise le contenu de ce règlement et les modalités d'information du personnel chargé de sa mise en œuvre.

La personne responsable de l'activité fait procéder au moins deux fois par an à une visite des locaux par le vétérinaire de son choix. Ce vétérinaire est tenu informé sans délai de toute mortalité anormale ou de toute morbidité répétée des animaux. Il propose, le cas échéant, lors de ses visites annuelles, par écrit la modification du règlement sanitaire. Le compte rendu de ses visites ainsi que ses propositions sont portés sur le registre de suivi sanitaire et de santé mentionné à l'article R. 214-30-3.

Un arrêté du ministre chargé de l'agriculture peut prévoir des dérogations à ces obligations en fonction de la taille et de la nature de l'activité. »

Code Rural et de la Pêche Maritime

Ces visites ont pour seul but d'**améliorer les performances de l'élevage** tout en renforçant la collaboration entre le vétérinaire suivant l'élevage et l'éleveur. Il est, en effet, techniquement profitable à l'éleveur et au vétérinaire que ce dernier ait une vue d'ensemble de la structure. Ceci lui permet d'intervenir au quotidien tant au niveau de l'individu que de la collectivité.

Ces visites ont une visée préventive dans les domaines sanitaire et médical : votre vétérinaire pourra vous conseiller sur la conception et l'utilisation de vos bâtiments mais aussi sur tous les points relatifs à la conduite de votre élevage.

Afin que cette visite se révèle aussi profitable que possible, il est important pour votre vétérinaire de pouvoir disposer d'une première approche via ce pré-questionnaire. Les informations qui y seront consignées sont **strictement confidentielles** et doivent être les plus objectives possibles.

¹ Publié au Journal Officiel de la République Française du 31 août 2008

I. L'ÉLEVEUR

Âge :

Profession :

STATUT

L'activité d'élevage est :

- Une activité principale
 - Une activité secondaire
-

QUALIFICATIONS

Ancienneté/années d'expérience :

- Formation :
- Lycée agricole
 - Bac pro « conduite d'élevage canin et félin »
 - Formation « capacitante »
 - Autre (précisez) :

Certificat de capacité Oui, obtenu le (précisez) :
 Non

DANS LE MONDE DE LA CYNOPHILIE,

Vous êtes :

- Syndiqué
- Membre/responsable d'association (précisez) :
- Juge de Travail Beauté
- Membre d'un club de race (précisez) :
- Abonné(e) à des revues (précisez) :

D'après l'article L214-6 du *Code Rural et de la Pêche Maritime*, un éleveur est une personne qui détient des femelles reproductrices, donnant lieu à la vente de deux portées par an et plus.

Si une personne ne vend qu'une seule portée dans l'année, elle est dit « particulier » et n'a pas le statut d'éleveur.

Lorsqu'une personne est déclarée « éleveur » au sens légal du terme, elle est automatiquement considérée comme professionnelle, même si l'activité d'élevage est secondaire.

Toute personne mentionnée à l'article L214-6 est tenue entre autres de posséder un certificat de capacité spécifique.

II. L'ELEVAGE

PREPARER LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- le dossier de déclaration ou d'autorisation de mon installation classée ;
- le dossier de déclaration en DDSV de mon installation non classée ;
- le registre d'entrées et sorties ;
- le registre de suivi sanitaire et de santé ;
- les fiches individuelles des reproducteurs.

Date de création :

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Installation classée Oui, soumise à Déclaration Autorisation
 Non

La catégorie d'installation « classée pour la protection de l'environnement » dépend du nombre de chiens sevrés (NCS). Un « chien sevré » est un chien de plus de 4 mois, qu'il soit destiné ou non à la vente.

NCS ≤ 9 : Installation non classée ;

10 ≤ NCS ≤ 49 : Installation classée soumise à déclaration ;

NCS ≥ 50 : Installation classée soumise à autorisation.

Documents obligatoires

Registre des Entrées et Sorties	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Registre sanitaire (Livre de santé)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

« Article R-214-30-3. La personne responsable d'une des activités définies au IV de l'article L. 214-6 et à l'article L. 214-7 doit tenir à jour et être en mesure de présenter à toute réquisition des services de contrôle :

1° Un **registre d'entrée et de sortie** des animaux, dûment renseigné, qui comporte le nom et l'adresse des propriétaires ;

2° Un **registre de suivi sanitaire et de santé** des animaux qui comporte notamment des informations sur les animaux malades ou blessés, les comptes rendus des visites, et les indications et les propositions du vétérinaire en charge du règlement sanitaire. »

Code Rural et de la Pêche Maritime

Documents SCC

Avez-vous un affixe ?

Oui Non

Vos reproducteurs sont-ils inscrits au LOF ?

Oui Non En partie

Votre production est-elle inscrite au LOF ?

Oui Non En partie



LES FICHES INDIVIDUELLES DES REPRODUCTEURS

Il est régulièrement demandé de préparer ces fiches tout au long du pré-questionnaire.

En quoi consistent-elles ?

Ces fiches regroupent absolument toutes les informations sur les reproducteurs : ce sont d'abord des fiches d'identité avec des informations telles que le nom (d'usage et de naissance), la date de naissance, la couleur, les origines. Ces fiches contiennent également toutes les informations sur la santé du chien : dates de vaccination, de vermifugation, de chaleurs, saillies et mises-bas pour les femelles, de spermogramme et de saillie pour les mâles, avec le nombre de chiots produits aussi bien pour les mâles que pour les femelles, etc.

A quoi servent-elles ?

Elles permettent d'une part, de pouvoir disposer en un clin d'œil de toutes les informations disponibles sur un chien de l'élevage et de ne pas oublier le prochain vaccin ou la prochaine vermifugation. D'autre part, elles permettent de pointer rapidement toute anomalie de la fertilité ou de la prolificité.

Comment les obtenir ?

Il existe des logiciels de gestion d'élevage exclusivement conçus pour vous aider à obtenir en quelques clics toutes les informations souhaitées. Ces logiciels peuvent également lancer des alertes concernant les tâches à ne pas oublier.

Autres documents

- | | | |
|-----------------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Fiches individuelles | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Cahier d'élevage | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Planning mural | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Logiciel informatique | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Archivage des ordonnances | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Archivage des résultats d'analyse | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Autre (précisez) : | | |
-

SITUATION ACTUELLE

Nombre d'animaux présents sur le site (élevage seulement) :

Evolution de l'effectif

- Depuis 3 ans Stable En diminution En augmentation
 - Future Stable En diminution En augmentation
-

ACTIVITES

Concours Beauté Travail Autre (précisez) :
 En France A l'étranger

A quelle fréquence participez-vous à ces concours (précisez) :

Vente En direct
 En salons ou marchés spécialisés
 En animalerie
 Par correspondance (Internet, journaux...)
 Par intermédiaire
 Autre (précisez) :

BON A SAVOIR

La participation aux concours ou aux salons de vente spécialisés oriente le protocole de nettoyage/désinfection, la disposition des chiens dans les bâtiments et la gestion de la quarantaine.

Publicité

-
- Site internet personnel

Adresse : *http://*

-
- Site internet d'annonces

Adresse : *http://*

-
- Journaux

-
- Revues

-
- Autres (précisez) :

BON A SAVOIR

Le site internet est un excellent moyen de faire connaître et promouvoir son élevage.

**LA PUBLICITE**

« Article L214-8-V. Toute publication d'une offre de cession de chats ou de chiens, quel que soit le support utilisé, doit mentionner le **numéro d'identification prévu à l'article L. 324-11-2 du code du travail** ou, si son auteur n'est pas soumis au respect des formalités prévues à l'article L. 324-10 du même code, mentionner soit le **numéro d'identification** de chaque animal, soit le numéro d'identification de la femelle ayant donné naissance aux animaux, ainsi que le **nombre** d'animaux de la portée.

Dans cette annonce doivent figurer également l'**âge** des animaux et l'**existence ou l'absence d'inscription de ceux-ci à un livre généalogique** reconnu par le ministre chargé de l'agriculture. »

Code Rural et de la Pêche Maritime

Autres activités

-
- Pension

Capacité d'accueil :

-
- Toilettage

-
- Education/dressage/agility

-
- Vente (matériel, alimentation...)

-
- Autre (précisez) :

BON A SAVOIR

Pour des raisons sanitaires, il est fortement conseillé de **séparer physiquement** et **dans l'espace** toute activité annexe de l'activité d'élevage.

Autres animaux sur le site

- Chats
- Oiseaux
- Chevaux
- Animaux de rente (lesquels :)
- Animaux sauvages (lesquels :)

Contact avec les chiens

- Oui Non
- Oui Non
- Oui Non
- Oui Non
- Oui Non

Y-a-t-il un (ou plusieurs) élevage(s) d'animaux de rente à proximité ?

- Oui (précisez l'espèce) :
- Non

BON A SAVOIR

Certains agents infectieux peuvent se transmettre d'une espèce à l'autre. La présence d'autres espèces sur le site ou dans ses environs peut aider votre vétérinaire à orienter son diagnostic

Que souhaiteriez-vous améliorer dans les domaines évoqués dans la partie II ?

III. LES ANIMAUX

PREPARER LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- le listing de mes reproducteurs.

Ceci permet à votre vétérinaire de connaître le nombre d'animaux :

- non encore en âge de reproduire ;
- en âge de reproduire ;
- en âge d'être réformés.

J'éleve une (des) race(s) reconnue(s) par la FCI

J'éleve une (des) race(s) non reconnue(s) par la FCI

Race :		<input type="checkbox"/> LOF		<input type="checkbox"/> non LOF	
Nombre d'animaux					
De moins de 18 mois		De 18 mois à 7 ans		De plus de 7 ans	
Mâles	Femelles	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles

Race :		<input type="checkbox"/> LOF		<input type="checkbox"/> non LOF	
Nombre d'animaux					
De moins de 18 mois		De 18 mois à 7 ans		De plus de 7 ans	
Mâles	Femelles	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles

Race :		<input type="checkbox"/> LOF		<input type="checkbox"/> non LOF	
Nombre d'animaux					
De moins de 18 mois		De 18 mois à 7 ans		De plus de 7 ans	
Mâles	Femelles	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles

Race :		<input type="checkbox"/> LOF		<input type="checkbox"/> non LOF	
Nombre d'animaux					
De moins de 18 mois		De 18 mois à 7 ans		De plus de 7 ans	
Mâles	Femelles	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles

Race :		<input type="checkbox"/> LOF		<input type="checkbox"/> non LOF	
Nombre d'animaux					
De moins de 18 mois		De 18 mois à 7 ans		De plus de 7 ans	
Mâles	Femelles	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles

Race :		<input type="checkbox"/> LOF		<input type="checkbox"/> non LOF	
Nombre d'animaux					
De moins de 18 mois		De 18 mois à 7 ans		De plus de 7 ans	
Mâles	Femelles	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles

Race :		<input type="checkbox"/> LOF		<input type="checkbox"/> non LOF	
Nombre d'animaux					
De moins de 18 mois		De 18 mois à 7 ans		De plus de 7 ans	
Mâles	Femelles	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles

Race :		<input type="checkbox"/> LOF		<input type="checkbox"/> non LOF	
Nombre d'animaux					
De moins de 18 mois		De 18 mois à 7 ans		De plus de 7 ans	
Mâles	Femelles	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles

Race :		<input type="checkbox"/> LOF		<input type="checkbox"/> non LOF	
Nombre d'animaux					
De moins de 18 mois		De 18 mois à 7 ans		De plus de 7 ans	
Mâles	Femelles	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles

Race :		<input type="checkbox"/> LOF		<input type="checkbox"/> non LOF	
Nombre d'animaux					
De moins de 18 mois		De 18 mois à 7 ans		De plus de 7 ans	
Mâles	Femelles	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles

Race :		<input type="checkbox"/> LOF		<input type="checkbox"/> non LOF	
Nombre d'animaux					
De moins de 18 mois		De 18 mois à 7 ans		De plus de 7 ans	
Mâles	Femelles	Mâles	Femelles	Mâles	Femelles

Que souhaiteriez-vous améliorer dans les domaines évoqués dans la partie III ?

IV. LA STRUCTURE

PREPARER LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- le dossier de déclaration ou d'autorisation de l'installation classée ;
- Les plans de désinsectisation et dératisation.

PRESENTATION DES BATIMENTS

Date de construction des bâtiments :

Date d'extension-rénovation :

Voisinage :

Habitation

Distance :

Élevage

Distance : type :

Industrie

Distance : type :

Autres (précisez) :

BON A SAVOIR

Le sens des vents dominants est à prendre en compte lors de toute nouvelle construction en relation avec les animaux. Il permet d'éviter une bonne partie des nuisances sonores et olfactives.

BON A SAVOIR

Lorsque l'on crée des bâtiments d'élevage, il est important de les disposer dans le respect du principe de la marche en avant.

Avez-vous des problèmes avec le voisinage ? Oui (précisez) :

Non

LOCAUX



LE PRINCIPE DE LA MARCHE EN AVANT

Il consiste à instaurer dans l'élevage un sens de circulation unique afin de protéger les individus sensibles des agents pathogènes portés par d'autres animaux de l'élevage. Il conviendra donc de se déplacer des secteurs abritant les animaux les plus sensibles (maternité) vers les animaux les plus susceptibles de transmettre des maladies.



MATERNITE
NURSERIE



LOCAUX D'ADULTES



INFIRMERIE



QUARANTAINE

Maternité Oui Non

- Localisation :
- Superficie :
- Capacité d'accueil :
- Comprenant un ensemble de Boxes Caisses Autres
- Nature du sol :
- Nature des murs :

La **maternité** est un local recommandé. Elle accueille les nouveau-nés avec leur mère en les protégeant au maximum des agents pathogènes inéluctablement présents dans l'élevage.

Nurserie Oui Non

- Localisation :
- Superficie :
- Capacité d'accueil :
- Comprenant un ensemble de Boxes Caisses Autres
- Nature du sol :
- Nature des murs :

La **nurserie** est un local recommandé. Elle accueille les chiots plus âgés à partir du sevrage. Elle peut être groupée à la maternité selon la taille de l'élevage.

Locaux d'adultes Oui Non

- Localisation :
- Superficie :
- Capacité d'accueil :
- Organisation : Boxes Courettes Cour commune
- Parcs Niches Autres :
- Nature du sol :
- Nature des murs :

Il vaut mieux éviter le bois, difficile à nettoyer et désinfecter, et facilement détruit.

Infirmierie Oui Non

- Localisation :
- Superficie :
- Capacité d'accueil :
- Nature du sol :
- Nature des murs :

L'**infirmierie** est un local obligatoire. Elle accueille les animaux malades ou blessés.

L'infirmierie et la quarantaine sont 2 locaux bien distincts.

Quarantaine Oui Non

- Localisation :
- Superficie :
- Capacité d'accueil :
- Nature du sol :
- Nature des murs :

La **quarantaine** est un local recommandé. Elle abrite les nouveaux reproducteurs et les chiens revenant de l'extérieur de l'élevage (saillie, concours).

Aire(s) de détente Oui Non

- Localisation :
- Superficie :
- Capacité d'accueil :
- Nature du sol :

BON A SAVOIR

Une aire de détente herbeuse favorise la rémanence des formes de résistance des parasites digestifs.

Local de saillies Oui Non

- Localisation :
- Superficie :
- Nature du sol :
- Nature des murs :

Locaux de travail

Où réalisez-vous les tâches suivantes ?

- Préparation des aliments avant distribution :
- Nettoyage du linge et des gamelles :
- Stockage des aliments :
- Stockage des médicaments :
- Stockage du matériel :

AUTRES LOCAUX

- Bureau
- Vestiaires
- Toilettes
- Accueil
- Local/zone de vente

Les visiteurs extérieurs sont des vecteurs passifs de germes pathogènes pour les chiens, ils en transportent sur leurs vêtements et sous la semelle de leurs chaussures.

ENVIRONNEMENT

BON A SAVOIR

Nature de l'eau utilisée pour abreuver les chiens ?

Puits Forage

Réseau communal

Récupération de l'eau de pluie

Autre (précisez) :

L'eau de pluie ne contient pas de minéraux, il n'est pas recommandé de l'utiliser pour abreuver les chiens.

Effectuez-vous des analyses sur l'eau ?

Oui (fréquence : ; type :) Non

Type d'installation de rejet des eaux usées :

Type d'installation de retraitement des eaux usées :

Désinsectisation Oui (méthode : ; fréquence :)

Si réalisé par une entreprise extérieure, nom de l'entreprise :

Non

Dératisation Oui (méthode : ; fréquence :)

Si réalisé par une entreprise extérieure, nom de l'entreprise :

Non

La loi impose une dératisation annuelle.

HYGIENE DES LOCAUX

Veillez indiquer dans cette partie la manière dont les locaux sont nettoyés et désinfectés en remplissant le tableau sur la page suivante.

Il est conseillé de procéder d'abord à un nettoyage au moyen d'un détergent puis de rincer et d'utiliser un désinfectant. En effet, les désinfectants sont inactivés par la présence de matière organique.

	Maternité	Nurserie	Adultes	Infirmierie	Quarantaine
Ramassage des excréments et litières avant nettoyage ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nettoyage et désinfection réalisés de manière séparée ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Matériel dédié par secteur ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Détergent et nettoyant mélangés dans le même seau ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

NETTOYAGE

	Maternité	Nurserie	Adultes	Infirmierie	Quarantaine
Détergent utilisé					
Température de l'eau	<input type="checkbox"/> Froide <input type="checkbox"/> Tiède <input type="checkbox"/> Chaude	<input type="checkbox"/> Froide <input type="checkbox"/> Tiède <input type="checkbox"/> Chaude	<input type="checkbox"/> Froide <input type="checkbox"/> Tiède <input type="checkbox"/> Chaude	<input type="checkbox"/> Froide <input type="checkbox"/> Tiède <input type="checkbox"/> Chaude	<input type="checkbox"/> Froide <input type="checkbox"/> Tiède <input type="checkbox"/> Chaude
Concentration précise	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Le nettoyage est-il quotidien ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

DESINFECTION

	Maternité	Nurserie	Adultes	Infirmierie	Quarantaine
Désinfectant utilisé					
Température de l'eau	<input type="checkbox"/> Froide <input type="checkbox"/> Tiède <input type="checkbox"/> Chaude	<input type="checkbox"/> Froide <input type="checkbox"/> Tiède <input type="checkbox"/> Chaude	<input type="checkbox"/> Froide <input type="checkbox"/> Tiède <input type="checkbox"/> Chaude	<input type="checkbox"/> Froide <input type="checkbox"/> Tiède <input type="checkbox"/> Chaude	<input type="checkbox"/> Froide <input type="checkbox"/> Tiède <input type="checkbox"/> Chaude
Concentration précise	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
La désinfection est-elle quotidienne ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

PROCEDURE

Veillez décrire la procédure de nettoyage et désinfection des locaux (étapes suivies, matériel utilisé, etc.) :

Mélanger le détergeant et le désinfectant dans le même seau peut inactiver le désinfectant voire provoquer des réactions chimiques dégageant des gaz toxiques.

Que souhaiteriez-vous améliorer dans les domaines évoqués dans la partie IV ?

PLAN DES BATIMENTS



V. LE FONCTIONNEMENT

PREPARER LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Le registre du personnel ;
- Le planning journalier ;
- Les carnets de santé/passeports des chiens ;
- Les fiches individuelles des reproducteurs.

ORGANISATION

Planning journalier

Matin		Après-midi	
Heure	Activité	Heure	Activité

Afin d'éviter de transporter des agents pathogènes de secteur en secteur dans l'élevage, il est important d'au moins changer de chaussures voire de porter une blouse. Si l'élevage est de grande taille et emploie des salariés, il est conseillé d'affecter une personne à un secteur.

Personnes travaillant sur l'élevage

Nom	Rôle/tâches	Qualifications/compétences	Ancienneté

Nom	Rôle/tâches	Qualifications/compétences	Ancienneté

Personnel en équivalent temps plein :

PROGRAMME DE VACCINATION

La vaccination empêche le chien de développer la maladie, elle n'empêche par l'infection par l'agent responsable de la maladie. Il est très important de vacciner tous les chiens dans une collectivité.

Maladie	Type de vaccin	CHIOTS			ADULTES
		Age au moment de la			Fréquence des rappels
		1 ^{ère} injection	2 ^{ème} injection	3 ^{ème} injection	
Maladie de Carré					
Hépatite de Rubarth					
Parvovirose					
Leptospirose					
Rage					
Toux de chenil					
Piroplasmose					



UN ELEVEUR A-T-IL LE DROIT DE VACCINER SES REPRODUCTEURS ?

« Article L243-1. Est considéré comme **exercice illégal de la médecine ou de la chirurgie des animaux** :

1° Le fait pour toute personne qui ne remplit pas les conditions prévues à l'article L. 241-1 et qui, à titre habituel, en matière médicale ou chirurgicale, même en présence d'un vétérinaire, donne des consultations, établit des diagnostics ou des expertises, délivre des prescriptions ou certificats, **pratique des soins préventifs** ou curatifs ou des interventions de convenance ou **procède à des implantations sous-cutanées** ;

2° Le fait pour le vétérinaire ainsi que l'élève des écoles vétérinaires françaises relevant des articles L. 241-6 à L. 241-13 qui, frappés de suspension ou d'interdiction, exercent l'art vétérinaire.

Article L243-2. Toutefois, ne tombent pas sous le coup des dispositions relatives à l'exercice illégal des activités de vétérinaire visées à l'article L. 243-1 :

[...] e) Les propriétaires ou les détenteurs **d'animaux de rapport** qui pratiquent, sur leurs propres animaux ou sur ceux dont ils ont la garde, dans le respect des dispositions légales ou réglementaires, et en particulier de celles qui régissent la protection animale, les soins et les actes d'usage courant, nécessaires à la bonne conduite de leur élevage ; [...] »

Code Rural et de la Pêche Maritime

Un animal de rapport est un animal dont les produits sont récoltés (laine, œufs, lait). De plus, la vaccination n'est pas considérée comme un acte d'usage courant. Un éleveur de chiens ne remplit donc pas les conditions de dérogation à cet article.

PREVENTION ANTIPARASITAIRE INTERNE ET EXTERNE

BON A SAVOIR

Les spécialités couramment appelées des vermifuges sont en réalité des vermicides : elles tuent les parasites.

Aucun « vermifuge » n'est universel. Le meilleur « vermifuge » est celui qui est dirigé contre les parasites infestant les chiens de l'élevage. Il est donc conseillé de réaliser annuellement des examens coproscopiques sur les selles des chiens afin d'adapter efficacement le protocole de vermifugation.

CHIOTS			
Spécialité	Âge	Durée	Dosage

BON A SAVOIR

Elever des chiens, c'est élever des parasites digestifs qu'il est donc impossible d'éradiquer en totalité. L'important est donc de réduire suffisamment la pression parasitaire pour que les animaux ne développent pas de signe clinique.

ADULTES			
Spécialité	Fréquence	Durée	Dosage

FEMELLES EN GESTATION			
Spécialité	Stage de gestation	Durée	Dosage

BON A SAVOIR

La reproduction des ascaris, parasites digestifs ronds, est calquée sur celle de la chienne. Les larves enkystées dans les muscles, inaccessibles aux molécules antiparasitaires, se réactivent en fin de gestation et passent à travers le placenta pour infester les chiots *in utero*. Les larves passent également dans le lait et peuvent par la suite contaminer d'autres chiens via les selles.

FEMELLES EN LACTATION			
Spécialité	Âge des chatons	Durée	Dosage

Que souhaiteriez-vous améliorer dans les domaines évoqués dans la partie V ?

VI. LA REPRODUCTION

PREPARER LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Les fiches individuelles des reproducteurs ;
- Le registre d'entrées et sorties ;
- Le registre de suivi sanitaire et de santé ;
- Le cahier d'élevage.

DONNEES STATISTIQUES

- Age à la 1ère saillie (mâle et femelle) :
- Fécondité (%) :
- Prolificité :
- Mortinatalité :
- Mortalité à 8 jours :
- Age au sevrage :
- Age à la réforme :

Fécondité : Capacité à se reproduire.

Prolificité : Nombre de chiots par portée.

GESTION TECHNIQUE

Existe-t-il des fiches individuelles de reproduction mâles/femelles ? Oui Non

L'élevage est-il informatisé : Oui Dans quel but ? Comptabilité
 Génétique
 Autres :
 Non

MISE A LA REPRODUCTION

Détection des chaleurs :

- Détection visuelle des saignements
- Posture ou comportement
- Attraction d'un étalon
- Autre :

Le comportement pendant les chaleurs varie énormément d'une femelle à l'autre. Il n'est donc pas un moyen fiable de détecter avec précision la date de l'ovulation.

Disposez-vous d'un étalon « détecteur de chaleurs »? Oui Non

Les chaleurs des chiennes sont-elles naturellement synchronisées? Oui Non

Détection du moment de la saillie par Frottis vaginaux

Le dosage de progestérone permet de détecter avec précision le moment de l'ovulation.

Dosage de la progestérone

Mise au mâle

Autre :

Protocole de saillie utilisé en 1^{ère} intention (indiquer l'ordre de préférence) :

... Étalon de l'élevage

... Étalon externe à l'élevage

... En liberté, non contrôlée

... En main, contrôlée

... Insémination artificielle → semence : fraîche réfrigérée congelée

Saillie ou insémination jours après les 1^{ers} écoulements de sang

Quand les partenaires sont consentants

Renouvelée tous les jours

Dans la grande majorité des cas, l'échec de la mise à la reproduction provient d'une saillie faite au mauvais moment.

Vaccination contre l'herpesvirose en début et fin de gestation : Oui Non

MALES

En fonction de quels critères sélectionnez-vous vos reproducteurs?

Généalogie

Facilité de mise-bas

Aptitude au travail

Comportement

Exempt de maladies héréditaires

Morphologie

Prolificité

Autre :

Examens de semence Réguliers (fréquence:)
 En cas d'infertilité

Dépistage des maladies héréditaires : Oui Non

Lesquelles ?

- Test clinique Test génétique
- Test clinique Test génétique
- Test clinique Test génétique
- Test clinique Test génétique



TESTS GENETIQUES ET TESTS CLINIQUES

Il existe plusieurs centaines de maladies héréditaires chez le chien, toutes races confondues, et encore peu de tests génétiques disponibles. L'utilisation des tests génétiques pour certaines maladies, oculaires par exemple, ne dispense pas de faire procéder à des tests cliniques supplémentaires. En effet, ceux-ci sont susceptibles de déceler des pathologies pour lesquelles il n'existe pas de test génétique.

Les tests génétiques sont un moyen de réaliser des mariages raisonnés dans le but de produire des chiots cliniquement sains, en utilisant des reproducteurs que l'on aurait probablement exclus par le passé. Ils doivent être considérés comme des moyens d'éradication à **long terme** et non à court terme des maladies héréditaires.

Dépistage des maladies infectieuses :

Herpesvirose Oui (Précisez le type de test :) Non

Brucellose Oui (Précisez le type de test :) Non

ELEVAGE DES CHIOTS

Sevrage

Age du début du sevrage : avec

Age du sevrage définitif : avec

Socialisation et familiarisation

- Jusqu'à quel âge les chiots restent-ils avec leur mère ?
- Les chiots sont-ils en contacts avec?
 - D'autres femelles adultes
 - Des mâles adultes
 - Des chiots d'autres portées
- Les chiots sont-ils manipulés régulièrement?
 - Oui → Uniquement par des femmes
 - Uniquement par des hommes
 - De façon équitable par les deux
 - Non

Il est très important que les chiots soient manipulés par des personnes différentes et côtoient des bruits et des couleurs variées pour leur développement sensoriel.

- Les chiots sont-ils ?
 - Isolés
 - Au contact de la famille
- Y a-t-il stimulation des chiots?
 - Oui → Sonore (jouet, aspirateur, bruits de la rue ...)
 - Visuelle (enfants, autres animaux, objets ...)
 - Non
- Age à la vente :

« Article L214-8-II. Seuls les chiens et les chats âgés de plus de huit semaines peuvent faire l'objet d'une cession à titre onéreux. »

Code Rural et de la Pêche Maritime

En cas de décès

Autopsie : Systématique Parfois Jamais

L'autopsie permet de connaître les causes de mortalité. Elle est fortement recommandée en cas de mortalité anormale dans l'élevage.

Que souhaiteriez-vous améliorer dans les domaines évoqués dans la partie VI ?

VII. L'ALIMENTATION

PREPARER LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- La liste des aliments par âge et stade physiologique ;
- La recette si ration ménagère ou alimentation crue.

ORGANISATION

Principe (préparation, distribution, nettoyage) :

Horaires :

« Article R214-17. Il est interdit à toute personne qui, à quelque fin que ce soit, élève, garde ou détient des animaux domestiques ou des animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité :

1° De priver ces animaux de la nourriture ou de l'abreuvement nécessaires à la satisfaction des besoins physiologiques propres à leur espèce et à leur degré de développement, d'adaptation ou de domestication ; »

Code Rural et de la Pêche Maritime

BOISSON

Mise à disposition :

Changement (fréquence) :

Il est recommandé de laisser toujours à disposition de l'eau propre et fraîche et de la changer au moins 2 fois par jour.

ALIMENTATION

L'aliment doit être distribué immédiatement après sa préparation.

ENTRETIEN

Type d'alimentation Industrielle Ménagère

Marque et nom de l'aliment :

(ou joindre la recette de votre ration ménagère sur papier libre)

Compléments alimentaires oui non

Rationnement Rationné : repas/jour A volonté
 Par individu Par groupe

Retrait des gamelles vides oui non

Combien de temps après la distribution ?

Alimentation crue : la décongélation doit être rapide et les aliments doivent être manipulés avec précaution pour éviter toute contamination par des bactéries responsables d'intoxications alimentaires.

FEMELLES EN GESTATION

Type d'alimentation Industrielle Ménagère

Marque et nom de l'aliment :

(ou joindre la recette de votre ration ménagère sur papier libre)

Compléments alimentaires oui non

Rationnement Rationné : repas/jour A volonté
 Par individu Par groupe

Retrait des gamelles vides oui non

Combien de temps après la distribution ?

FEMELLES EN LACTATION

Type d'alimentation Industrielle Ménagère

Marque et nom de l'aliment :

(ou joindre la recette de votre ration ménagère sur papier libre)

Compléments alimentaires oui non

Rationnement Rationné : repas/jour A volonté
 Par individu Par groupe

Retrait des gamelles vides oui non

Combien de temps après la distribution ?

CROISSANCE

Type d'alimentation Industrielle Ménagère

Marque et nom de l'aliment :

(ou joindre la recette de votre ration ménagère sur papier libre)

Compléments alimentaires oui non

Rationnement Rationné : repas/jour A volonté
 Par individu Par groupe

Retrait des gamelles vides oui non

Combien de temps après la distribution ?

TRAVAIL

Type d'alimentation Industrielle Ménagère

Marque et nom de l'aliment :

(ou joindre la recette de votre ration ménagère sur papier libre)

Compléments alimentaires oui non

Rationnement Rationné : repas/jour A volonté
 Par individu Par groupe

Retrait des gamelles vides oui non

Combien de temps après la distribution ?

LOGISTIQUE

Budget Annuel :

Journalier, par race² : ■

■

■

■

Quels problèmes rencontrez-vous ?

² Si vous élevez plus de 4 races, les classer par gabarit (giant, maxi, médium, mini)

Les gamelles en inox sont plus résistantes dans le temps et plus faciles à nettoyer.

- Matériel utilisé**
- Gamelles en
 - Plastique
 - Inox

 - Distributeur automatique

Il est conseillé de nettoyer les gamelles après chaque repas.

- Stockage**
- Lieu :
- Mode :
- Sac
 - Sac dans un container
 - Sac versé dans un container
 - Autre :

BON A SAVOIR

La qualité de la conservation des aliments dépend de leur stockage. Il est conseillé de conserver les sacs non entamés isolés du sol, dans un endroit propre et sec et à l'abri des nuisibles. Les aliments entamés doivent rester dans leur emballage, le tout dans un conteneur hermétique.

Que souhaiteriez-vous améliorer dans les domaines évoqués dans la partie VII ?